

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00120
Numéro SIREN : 329 701 650
Nom ou dénomination : ABRIS CLOTURES ET JARDINS DE PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004667

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL ABRIS CLOTURES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622.....)	DA		7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		156 499	
	Report à nouveau	DH		(172 371)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		30 179	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		22 692
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		43 488	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		2 423	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		74 920	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		26 745	
	Dettes fiscales et sociales	DY		36 470	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		800	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		184 848	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		207 541	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		109 928	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		France		Exercice N		Total		
				Exportations et livraisons intracommunautaires				
Désignation de l'entreprise : SARL ABRIS CLOTURES								
Néant <input type="checkbox"/> *								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	368 380	FB		FC	368 380
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	(148)	FH		FI	(148)
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	368 232	FK		FL	368 232
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	416
	Autres produits (1) (11)						FQ	2
							FR	368 651
						FS	207 045	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FT	(36 032)
	Variation de stock (marchandises)*						FU	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FV	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FW	87 148
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FX	6 118
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FY	41 654
	Salaires et traitements*						FZ	18 278
	Charges sociales (10)						GA	805
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GB	
			- dotations aux provisions*				GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	4 868
	Autres charges (12)						GF	329 887
						GG	38 763	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	79
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	398
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
						GP	477	
						GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GR	627
	Intérêts et charges assimilées (6)						GS	
	Différences négatives de change						GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GU	627
						GV	(149)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
						GW	38 613	

Désignation de l'entreprise		SARL ABRIS CLOTURES		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	329			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	329			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	8 763			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	8 763			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(8 434)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	369 458			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	339 279			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	30 179		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	7 317		
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	16 686		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS)		A5	9 422		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	7 264	obligatoires	A9	9 422
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	7 264	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres charges				8 763			
Autres produits						329	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ABRIS CLOTURES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 944	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	16 112	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	94 420	KW		KX	990
		Matériel de transport*				KY	700	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 566	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	116 799	LO		LP	990
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	676	IU		IV		
TOTAL IV					LQ	676	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	120 420	ØH		ØJ	990	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		4	
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	2 944	LW	IX
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	16 112	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM	95 410	MN	MO
		Matériel de transport				IV		MP	700	MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	5 566	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF	
TOTAL III					IV		NG	117 789	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	676	2F	2G
TOTAL IV					I3		NJ	676	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	121 410	ØL	ØM	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Désignation de l'entreprise <u>SARL ABRIS CLOTURES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY	EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE	RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE	1 984			PF 480			PH 2 464			
TOTAL I			PK	1 984			RM 480			RN 2 464			
Terrains			PI	PJ			PK			PL			
Constructions			Sur sol propre		PM	PN		PO		PQ			
			Sur sol d'autrui		PR	PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV	PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	16 112			QA			QB 16 112			
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	94 420			QE 57			QF 94 478	
			Matériel de transport		QH	500			QI 140			QJ 640	
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	5 438			QM 127			QN 5 566	
			Emballages récupérables et divers		QP				QR			QS	
TOTAL II			QU	116 471			QV 325			QW 116 797			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	118 456			ØP 805			ØQ 119 262			
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autre immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL					NM						NO	
TOTAL III	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (I+II+III)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP		SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL ABRIS CLOTURESNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	416		
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	676	UV		UW	676			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	88 989		88 989					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 500		2 500					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 288		13 288				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1		1				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 602		1 602					
	Charges constatées d'avance		VS	774		774					
	TOTAUX		VT	107 832	VU	107 155	VV	676			
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	43 488		43 488					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	26 745		26 745						
Personnel et comptes rattachés		8C	106		106						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 352		5 352						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	31 011		31 011					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 423		2 423						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	800		800						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	109 928	VZ	109 928						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 485	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL ABRIS CLOTURES		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2022				
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	30 179	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB		
		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		
		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					18	
- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					ZN			
- imposées au taux de 0 %					WN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					WO			
- Plus-values nettes à court terme								
- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	1 517	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
TOTAL I					WR	31 696		
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WV		
						WH		
						WP		
						WW		
						WB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI	31 696		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	31 696		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABRIS CLOTURES	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		140 439
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			31 696
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			108 742
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			108 742

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL ABRIS CLOTURES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	(159 458)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	(12 912)		Dividendes		- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions			ZE			
						Report à nouveau			ZF			
	TOTAL I		ØF	(172 371)		TOTAL II (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	(172 371)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	33 700)		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	12 350			
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			XQ	28 535			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	1 033			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	7 432			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			ST	37 795			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	87 148			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	977			
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			9Z	5 141			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	6 118			
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée							YY	56 564			
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	26 221			
DIVERS	- Montant brut des salaires *							ØB	22 700			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL	
						Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO	
						Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 945			2 945
Immobilisations incorporelles	2 945			2 945
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 113			16 113
- Installations générales, agencements aménagements divers	94 420	990		95 410
- Matériel de transport	700			700
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 566			5 566
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	116 799	990		117 789
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	676			676
Immobilisations financières	676			676
ACTIF IMMOBILISE	120 420	990		121 410

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		990		990
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		990		990
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 985	480		2 465
Immobilisations incorporelles	1 985	480		2 465
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 113			16 113
- Installations générales, agencements aménagements divers	94 420	58		94 478
- Matériel de transport	501	140		641
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 438	128		5 566
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	116 472	326		116 797
ACTIF IMMOBILISE	118 456	806		119 262

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	88 989
Total	88 989

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,45 euros décomposé en 210 titres d'une valeur nominale de 36,30 euros.

Charges à payer

	Montant
PROVISION CONGES PAYES	39
CHARGES SUR CONGES PAYES	3
AUTRES CHARGES A PAYER	51
RSI - Cotisations Echues	4 142
Total	4 235

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVAN	774		
Total	774		

 **Notes sur le compte de résultat**



ABRIS CLOTURES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 €

Siège social : 213 route de cannes
06130 GRASSE

RCS GRASSE B 329 701 650

EXTRAIT RESOLUTION AFFECTATION DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 juin 2023

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise des comptes et du bilan clos le 31 décembre 2022, approuve lesdits comptes ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 30 179 €, décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- au compte « report à nouveau » à hauteur de 30 179 € en apurement partiel du report négatif antérieur

Conformément à la loi et à l'article 243 Bis du CGI, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué sur les 3 exercices précédents.

Certifiée conforme le gérant

